



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION IMPORTÉE

Suivi de la mise en œuvre des actions de la SNDI

JUIN 2022

Sommaire

p.03 **ORIENTATION 1** Développer, partager et valoriser les connaissances

Objectif 1. Comprendre les mécanismes de la déforestation



p.05 **ORIENTATION 2** Développer des actions de lutte contre la déforestation importée dans le cadre de coopérations internationales

Objectif 2. Développer le dialogue et la coopération entre pays producteurs et consommateurs

Objectif 3. Définir une stratégie de coopération en matière de lutte contre la déforestation importée pour les opérateurs de développement français



p.07 **ORIENTATION 3** Intégrer la lutte contre la déforestation aux politiques publiques pour favoriser une demande française en produits durables

Objectif 4. Soutenir l'élaboration d'une politique européenne de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts

Objectif 5. Inclure l'enjeu de la déforestation dans les accords commerciaux

Objectif 6. Diminuer significativement l'incorporation de matières premières ayant un impact sur la déforestation dans les biocarburants

Objectif 7. Viser l'autonomie protéique de la France

Objectif 8. Mettre en œuvre une politique d'achats publics zéro déforestation d'ici 2022

Objectif 9. Améliorer les contrôles pour lutter contre les fraudes

Objectif 10. Défendre nos objectifs de lutte contre la déforestation aux niveaux international et européen

p.14 **ORIENTATION 4** Favoriser et coordonner l'engagement des acteurs

Objectif 11. Améliorer l'analyse de risque et le reporting des entreprises en matière de lutte contre la déforestation

Objectif 12. Inciter les acteurs financiers à intégrer la dimension déforestation dans leurs stratégies et politiques d'investissement

Objectif 13. Élever l'ambition des mécanismes de certification

Objectif 14. Améliorer l'information environnementale et promouvoir la consommation responsable en matière de lutte contre la déforestation importée

Objectif 15. Mobiliser les filières

Objectif 16. Améliorer l'information et les moyens de suivi des acteurs



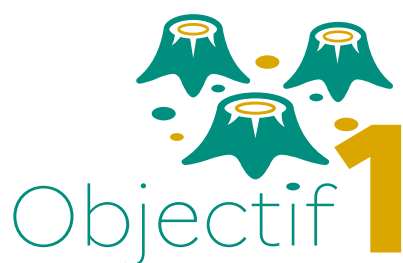
p.19 **ORIENTATION 5** Garantir l'atteinte des objectifs de la SNDI

Objectif 17. Établir un dispositif de gouvernance pour le suivi de la SNDI

ORIENTATION 1



Développer, partager
et valoriser
les connaissances



Objectif 1

Comprendre les mécanismes de la déforestation

STRUCTURER ET MOBILISER L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE FRANÇAISE AU SERVICE DE L'ACTION CONTRE LA DÉFORESTATION, AUTOUR D'UN PROGRAMME DE RECHERCHE PARTAGÉ

◆ Créer un comité scientifique et technique Forêt. Découvrez le CSTF : cst-foret.org



◆ Publier des rapports de recherche structurants
6 rapports sont déjà publiés. Retrouvez-les sur les sites deforestationimportee.fr et cst-foret.org



◆ Développer un outil pour calculer l'empreinte forêt de la France. Un groupe de travail du CSTF est dédié au développement de cet outil, qui pourrait devenir un indicateur de progrès de la SNDI à partir de 2023.



cst forêt
COMITÉ SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE

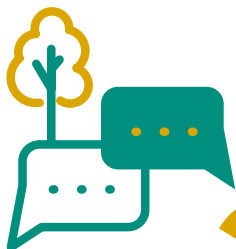
FOCUS

Le comité scientifique et technique Forêt a été créé en 2019 pour valoriser l'expertise française et francophone dans le secteur forestier, et appuyer la mise en œuvre de la SNDI.

O R I E N T A T I O N 2



Développer des actions
de lutte contre la déforestation
importée dans le cadre
de *coopérations
internationales*



Objectif 2

Développer le dialogue et la coopération entre pays producteurs et consommateurs

DÉVELOPPER UNE FEUILLE DE ROUTE PAR PAYS PRODUCTEUR

- ◆ Réaliser des feuilles de route par pays et développer des projets et des actions bilatérales
5 feuilles de route sont déjà réalisées : Côte d'Ivoire, Indonésie, Colombie, Cameroun, Congo Brazzaville.



DÉVELOPPER LE DIALOGUE AVEC LES PRINCIPAUX PAYS CONSOMMATEURS

- ◆ **Entretenir le dialogue et développer des actions partagées**
Des échanges ont lieu avec les administrations américaine et chinoise, des interventions ont lieu dans le cadre de la Journée internationale des forêts et du Forum des Nations unies pour les forêts et des actions communes de plaidoyer sont menées avec d'autres pays consommateurs européens (partenariat des déclarations d'Amsterdam) à l'attention de pays producteurs, notamment le Brésil.



Objectif 3

Définir une stratégie de coopération en matière de lutte contre la déforestation importée pour les opérateurs de développement français

ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION POUR PRÉSERVER LA FORÊT, PORTÉE PAR L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD) ET EXPERTISE FRANCE

- ◆ Publier la liste des projets agricoles et forestiers financés par l'AFD et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)
82 millions d'euros entre 2018 et 2019, et 70 millions d'euros en 2020-2021 ont été dépensés par l'AFD pour financer des projets concourant aux objectifs de la SNDI. Un rapport annuel de ces engagements financiers est prévu pour juin 2022.



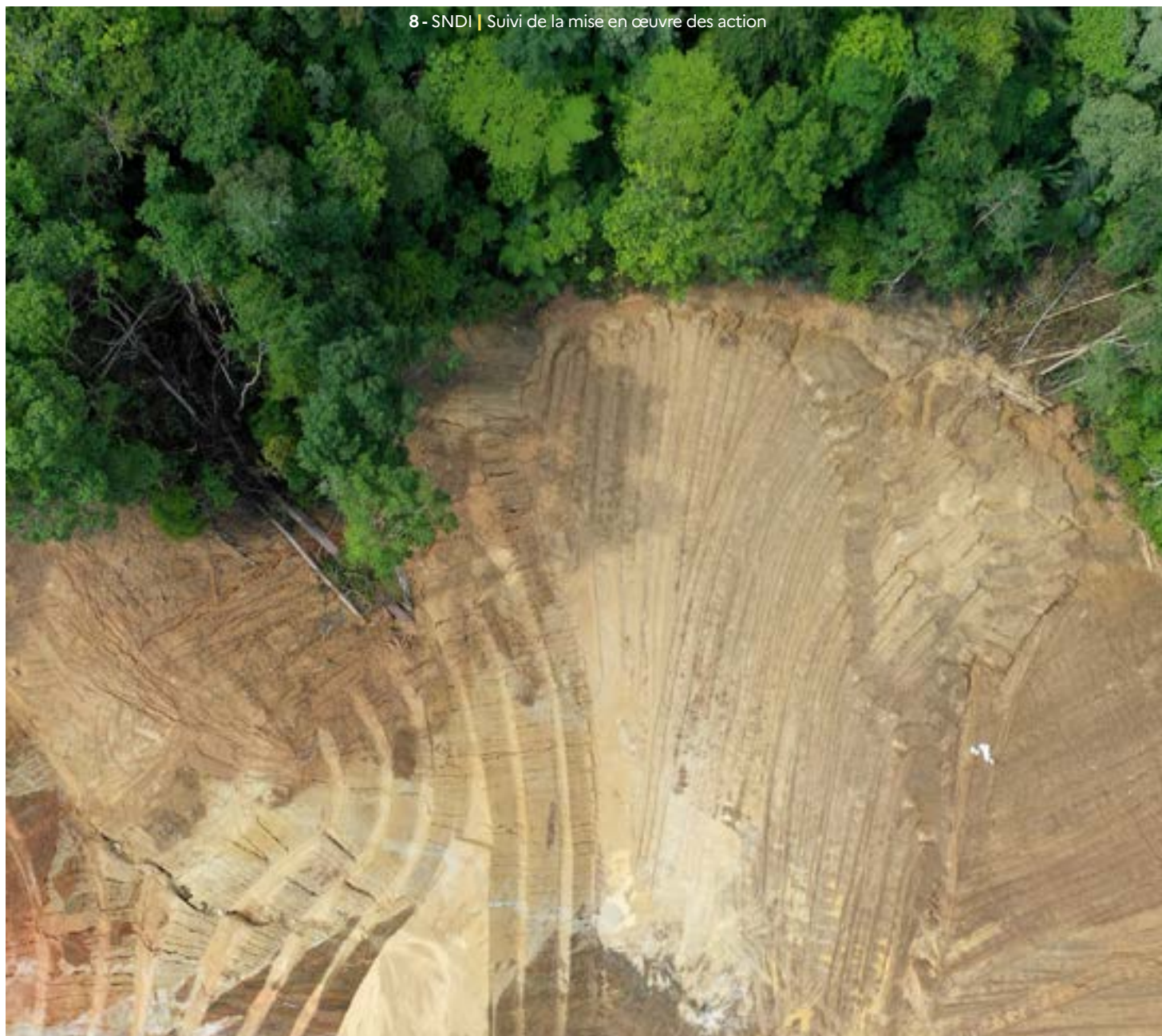
FOCUS En 2019, la France et ses partenaires, pays forestiers de l'Amazonie, du bassin du Congo et d'Asie du Sud-Est et des pays bailleurs européens, ont créé l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides, plateforme politique entre les pays bailleurs et les grands pays forestiers. Elle compte 31 membres et répertorie l'ensemble des initiatives publiques et privées concernant les forêts et travaille tout particulièrement à prévenir les crises touchant les forêts (feux, épidémies, etc.).



O R I E N T A T I O N 3



Intégrer la lutte
contre la déforestation aux
politiques publiques
pour favoriser
une demande française
en produits durables



Objectif **4**

Soutenir l'élaboration d'une politique européenne de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts

ENCOURAGER L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS

◆ Soutenir l'élaboration d'un texte européen ambitieux

Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, aboutir à une orientation générale du Conseil européen en juin 2022, puis veiller à ce que les discussions entre les trois institutions européennes aboutissent à un texte ambitieux.





Objectif 5

Inclure l'enjeu de la déforestation dans les accords commerciaux

PORTER AUPRÈS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE ET DES PARTENAIRES EUROPÉENS L'INTÉGRATION DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS DANS LES ACCORDS COMMERCIAUX DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)

◆ Prendre en compte la question de la déforestation dans les accords commerciaux

La gestion durable est intégrée dans deux accords de l'UE entrés en applications depuis le 1^{er} janvier 2019 avec des pays dans lequel l'enjeu de déforestation est avéré : les accords UE-Vietnam et UE-Royaume-Uni. À la demande de la France, la poursuite des discussions sur l'accord de libre-échange avec le Mercosur est notamment conditionnée à l'intégration de la problématique de la déforestation.



INTÉGRER LES PROBLÉMATIQUES DE LA DÉFORESTATION DANS LES ÉTUDES D'IMPACT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DANS LA PARTIE RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

◆ Faire évoluer l'approche des études d'impact

Une nouvelle méthodologie a été développée par la Commission européenne pour analyser les impacts du commerce sur la biodiversité, conformément à la stratégie biodiversité du Pacte vert européen. Par ailleurs, les autorités françaises ont

demandé au niveau européen à ce que les études d'impact des accords commerciaux intègrent la déforestation.



SOUTENIR LES TRAVAUX DE L'OCDE POUR INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE DE LA DÉFORESTATION ET RENFORCER LE CONTENU DES ACCORDS DE L'UE

◆ Apporter des contributions humaines ou financières

Cette mesure n'est plus à l'ordre du jour, car elle n'est plus pertinente au regard des travaux en cours de l'OCDE.



Objectif 6

Diminuer significativement l'incorporation de matières premières ayant un impact sur la déforestation dans les biocarburants

PLAFONNER LES BIOCARBURANTS DE PREMIÈRE GÉNÉRATION ET DÉVELOPPER LES BIOCARBURANTS AVANCÉS

◆ Maintenir et respecter le plafond fixé à 7% pour le transport routier

Le plafond est atteint.



◆ Promouvoir les biocarburants avancés

Leur usage progresse, notamment grâce notamment à un mécanisme d'incitation fiscale et des politiques volontaristes (objectifs programmation pluriannuelle de l'énergie).



ÉLIMINER PROGRESSIVEMENT, D'ICI 2030, L'UTILISATION DES MATIÈRES PREMIÈRES À FORT IMPACT SUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES SOLS SELON LES CRITÈRES EUROPÉENS

◆ Supprimer l'avantage fiscal sur l'huile de palme et l'huile de soja

Grâce aux lois de finance, il n'y a plus d'huile de palme dans les biocarburants depuis 2020 et d'huile de soja depuis janvier 2022.



◆ Soutenir au niveau européen l'exclusion de l'huile de soja des biocarburants

La France soutient le classement de l'huile de soja comme une matière première qui contribue fortement au changement indirect d'affectation des sols ce qui permettrait alors de l'exclure des matières premières utilisées pour les biocarburants.



RENFORCER LES CRITÈRES DE DURABILITÉ DES PRODUITS POTENTIELLEMENT ISSUS DE LA DÉFORESTATION

Cette mesure est obsolète, compte tenu des mesures fiscales sur l'huile de palme et huile de soja (voir mesure 6.2).

SÉGRÉGUER LES LOTS

◆ **La France reste vigilante** à ce que le mélange (bilan massique) des approvisionnements entre produits issus de la déforestation et produits durables ne soit pas encouragé afin de permettre la transformation profonde des filières. Sans pour autant viser spécifiquement la ségrégation, la France promeut une traçabilité complète des approvisionnements.

SOUMETTRE LES PFAD, COPRODUITS DE L'HUILE DE PALME, AUX DISPOSITIONS CONCERNANT LES BIOCARBURANTS DE PREMIÈRE GÉNÉRATION

Les PFAD sont soumis aux mêmes dispositions fiscales que l'huile de palme.



FOCUS

L'huile de palme et l'huile de soja ne sont désormais plus intégrées aux biocarburants.



Viser l'autonomie protéique de la France


METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE SUR LES PROTÉINES AU PLAN NATIONAL, DÉCLINÉE AU NIVEAU EUROPÉEN

- ◆ **Publier une stratégie nationale sur les protéines végétales**
Lancée en 2020 et dotée de 100 M€, cette stratégie vise un doublement de la surface allouée aux protéines végétales en 10 ans pour atteindre 2 millions d'hectares en 2030. Pour en savoir plus, rendez-vous sur agriculture.gouv.fr



FOCUS

Le plan protéines végétales vise à réduire la dépendance de la France aux importations de protéines végétales des pays tiers, à permettre aux éleveurs d'améliorer leur autonomie pour l'alimentation de leurs animaux et à encourager les Français à augmenter leur consommation de protéines végétales.



Objectif 8

Mettre en œuvre une politique d'achats publics zéro déforestation d'ici 2022

ACCOMPAGNER ET SENSIBILISER LES ACHETEURS

◆ Engager les acheteurs publics

Avec l'article 272 de la loi climat et résilience, l'État s'est donné pour objectif de ne plus acheter de biens ayant contribué directement à la déforestation, à la dégradation des forêts ou à la dégradation d'écosystèmes naturels en dehors du territoire national. Le plan national pour les achats durables (PNAD) prévoit que d'ici 2026 100% des contrats de la commande publique notifiés disposent d'au moins une considération environnementale.



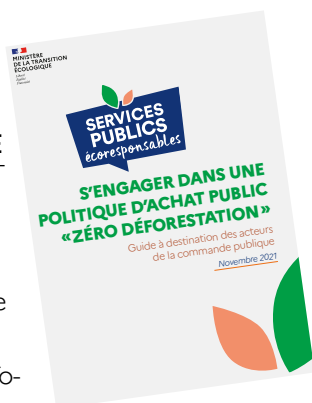
◆ Publier un guide et des outils à destination des acheteurs publics

Retrouvez le guide des achats publics zéro déforestation importée : deforestationimportee.fr Un travail de sensibilisation auprès des acheteurs publics est mené en parallèle.



INCLURE DANS LE DISPOSITIF INTERMINISTÉRIEL ADMINISTRATION EXEMPLAIRE UN OBJECTIF DE ZÉRO DÉFORESTATION IMPORTÉE

◆ Le bilan interministériel du service public exemplaire intègre un volet relatif à la prise en compte de la déforestation importée dans les marchés publics. Il reprend les différentes initiatives transmises via les rapports des services de l'État et de ses



opérateurs. Pour le retrouver : ecologie.gouv.fr/services-publics-eco-responsables



PORTER AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE LA MISE EN PLACE D'UNE INTERDICTION D'ACHAT PUBLIC DE PRODUITS ISSUS DE LA DÉFORESTATION IMPORTÉE

◆ Le projet de réglementation UE sur la déforestation prévoit d'exclure des marchés publics les importateurs et négociants en irrégularité avec cette même réglementation.




Objectif 9

Améliorer les contrôles pour lutter contre les fraudes

RENFORCER LES CONTRÔLES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLE- MENT BOIS DE L'UNION EUROPÉENNE (RBUE)

◆ Atteindre le nombre de contrôles ciblés par le règlement

Chaque année, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire doit réaliser 25 contrôles, et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires doit en réaliser 150. Cette dernière cible n'est pas atteinte. Une réorganisation administrative des contrôles menés par le MTECT est en cours.





FOCUS

CarbuRe est un outil développé par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires qui permet aux acteurs de la filière d'échanger facilement les informations de durabilité des biocarburants circulant en France. L'outil met également à disposition des statistiques publiques anonymes des biocarburants incorporés en France aux carburants fossiles. Cette gestion dématérialisée des flux facilite la lutte contre les fraudes.

●●● MIEUX DÉTECTER LES FRAUDES RELATIVES AUX BIOCARBURANTS

- ◆ Développer l'outil CarbuRe, une base de données permettant de mieux réaliser les contrôles
- Découvrez le site : **CarbuRe** la plateforme de gestion des flux des biocarburants.



Objectif 10

Défendre nos objectifs de lutte contre la déforestation aux niveaux international et européen

ÉTABLIR UNE STRATÉGIE D'INFLUENCE DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES

- ◆ Mettre le sujet à l'agenda des grands rendez-vous internationaux COP, One Planet Summit, G7, G20 etc. : le sujet est désormais régulièrement à l'agenda, ce qui contribue à la formulation d'engagements concrets et de financements.



O R I E N T A T I O N 4



Favoriser et coordonner
*l'engagement
des acteurs*



Objectif 11

Améliorer l'analyse de risque et le rapportage des entreprises en matière de lutte contre la déforestation

DÉVELOPPER UN AXE DÉFORESTATION IMPORTÉE DANS LE CADRE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

- ◆ Au niveau européen, porter le projet de directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et la taxonomie

La France soutient l'intégration des enjeux de déforestation dans les futures directive et normes européennes sur le rapportage extra-financier des entreprises.



SOUTENIR LA MISE EN PLACE D'UN DEVOIR DE VIGILANCE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE, ET ÉVALUER LES POSSIBILITÉS DE SON RENFORCEMENT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

- ◆ Renforcer la loi française sur le devoir de vigilance

L'article 273 de la loi climat et résilience exige qu'à partir de 2024 les entreprises prennent en compte le risque de déforestation dans leur plan de vigilance.



- ◆ Au niveau européen, porter un projet de réglementation sur le devoir de vigilance

Notamment encouragée par la législation française, la Commission européenne a adopté le 23 février 2022 une proposition de directive relative au devoir de vigilance des entreprises en matière de développement durable.




Objectif 12

Inciter les acteurs financiers à intégrer la dimension déforestation dans leurs stratégies et politiques d'investissement

DÉVELOPPER LE RAPPORTAGE RELATIF AUX IMPACTS DES DÉCISIONS DES ENTREPRISES ET INVESTISSEURS SUR LA FORÊT

- ◆ Donner une portée législative à cet engagement

Mis en place à travers le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie climat.



RENFORCER LE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION DANS L'AGENDA INTERNATIONAL SUR LE CLIMAT

- ◆ Flécher davantage de financements internationaux vers les forêts

Le Global Forest Finance Pledge permet un engagement financier collectif sur 2021-2025 de 12 milliards de dollars (1 Md pour l'UE, 800 M pour la France) pour la préservation des forêts.



ENCOURAGER LES ENGAGEMENTS DES ACTEURS FINANCIERS FRANÇAIS

- ◆ Mobiliser les acteurs financiers

Dans le cadre de l'initiative Finance for Tomorrow, des publications et des webinaires ont été organisés pour engager les acteurs financiers (voir focus).





FOCUS

Dans le cadre de sa mission pour faire de la finance verte et durable le moteur du développement de la Place de Paris, l'initiative Finance for Tomorrow a structuré un groupe de travail sur le capital naturel et la biodiversité qui a abouti à une publication structurante pour engager les acteurs financiers dans la lutte contre la déforestation. Pour la consulter : financefortomorrow.com

DÉVELOPPER UNE INGÉNIERIE FINANCIÈRE INNOVANTE AU SERVICE DE LA FORÊT DURABLE

◆ Développer une ingénierie financière innovante au service de la forêt durable

La France participe au Natural Capital Lab, fonds fiduciaire hébergé à la Banque interaméricaine de développement (BID), centré sur l'innovation financière au service de la biodiversité et de la lutte contre la déforestation.



RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE LA DÉFORESTATION DANS LES INITIATIVES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES SUR LA FINANCE VERTE

◆ Mettre en place des actions et initiatives financières intégrant la question de la déforestation

La France soutient l'intégration de la déforestation dans la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) des Nations unies.




Objectif 13

Élever l'ambition des mécanismes de certification

DIFFUSER PLUS LARGEMENT LA CERTIFICATION

◆ Consacrer un relais à la certification et aux référentiels

Le CSTF a analysé les certifications existantes par rapport aux objectifs de la SNDI.

Les certifications proches des exigences de la SNDI sont référencées dans le guide sur les achats publics durables.



ÉLEVER PROGRESSIVEMENT LE NIVEAU D'EXIGENCE DES CERTIFICATIONS

◆ Engager un dialogue avec les porteurs des référentiels de certification

À la suite des rapports du CSTF relatifs aux certifications dans les différentes filières, des ateliers ont été organisés afin d'élever l'ambition des référentiels de Rainforest Alliance, FairTrade, FSC et PEFC.



Objectif 14

Améliorer l'information environnementale et promouvoir la consommation responsable en matière de lutte contre la déforestation importée

DÉVELOPPER DANS TOUS LES SECTEURS VOLONTAIRES L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL EN PRENANT EN COMPTE LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES SOLS

◆ Mener des actions pour développer l'affichage environnemental intégrant la déforestation importée

La biodiversité et les externalités environnementales des systèmes de production (en particulier pour les produits agricoles, sylvicoles et alimentaires) seront prises en compte dans le dispositif d'affichage environnemental prévu par l'article 2 de la loi climat et résilience



PROMOUVOIR LA CONSOMMATION RESPONSABLE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION IMPORTÉE

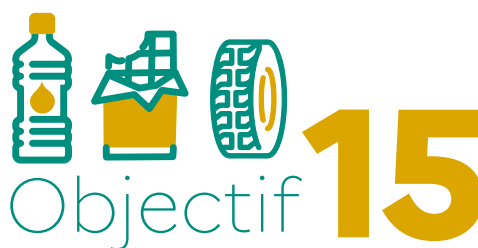
◆ Diversifier les apports en protéine

La loi climat et résilience a permis l'adaptation des menus de la restauration avec notamment l'introduction d'obligation de menus végétariens une fois par semaine dans les cantines scolaires. À partir de 2023, les cantines de l'État et des universités proposant plusieurs menus devront intégrer une option végétarienne quotidienne.



◆ Mener des actions de sensibilisation et d'information des consommateurs

Plusieurs actions ont été menées : une capsule vidéo *Consumag* sur la déforestation diffusée à la télévision, une contribution à l'étude Solagro à *La face cachée de nos consommations*.



Objectif 15

Mobiliser les filières

INTÉGRER L'OBJECTIF ZÉRO DÉFORESTATION DANS LES PLANS DE FILIÈRE

◆ Dans chaque filière, soutenir la prise d'engagements partagés des acteurs de l'ensemble de la chaîne

Le Manifeste pour une mobilisation des acteurs français pour lutter contre la déforestation importée liée au soja a été signé en 2020 par une vingtaine d'acteurs. L'Initiative française pour un cacao durable a été lancée en octobre 2021.



FOCUS

Les signataires de l'Initiative française pour un cacao durable, qui concerne l'ensemble des produits de cacao et de chocolat (tablettes, confiserie, cacao en poudre, etc.), s'engagent à collaborer pour trouver des solutions durables en faveur de la cacaoculture dans les régions productrices. Les objectifs fixés sont à la fois sociaux, économiques et environnementaux.



Objectif 16

Améliorer l'information et les moyens de suivi des acteurs

CRÉER UNE PLATEFORME NATIONALE D'INFORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION, ACCESSIBLE À L'ENSEMBLE DES ACTEURS

◆ **Créer la plateforme deforestationimportee.fr**

Ce site constitue un centre de ressources, une interface pédagogique de présentation des enjeux et de présentation d'outils pour faciliter

la mise en œuvre des engagements des acteurs publics et privés. Rendez-vous sur deforestationimportee.fr



◆ **Fournir des informations sur les importations à risque**

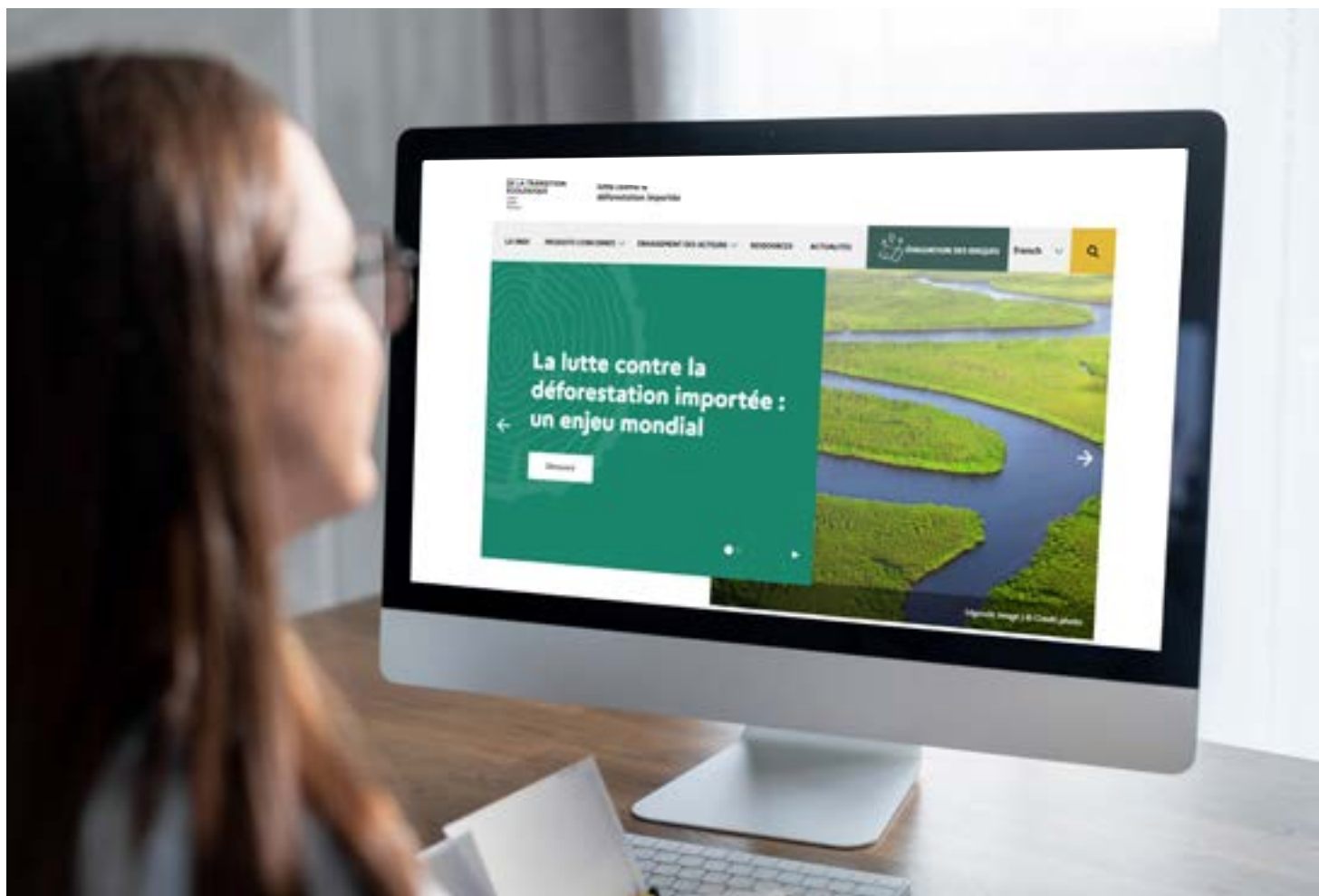
Un tableau de bord d'évaluation des risques de déforestation liés aux importations françaises de soja est disponible sur ce site. Il permet aux acteurs privés et publics d'identifier les approvisionnements qui nécessitent un travail de traçabilité et de vérification plus important lorsque ces produits sont plus exposés au risque de déforestation.



ORIENTATION 5



Garantir l'atteinte
*des objectifs de
la SNDI*



Rendez-vous sur la plateforme deforestationimportee.fr



Objectif 17

Établir un dispositif de gouvernance pour le suivi de la SNDI

SUIVI DE LA SNDI

- ◆ **Établir un dispositif de gouvernance**
La SNDI dispose d'une assise législative depuis la loi climat et résilience (article 270). Un comité de pilotage composé de cinq ministères (Transition écologique, Affaires étrangères, Agriculture, Économie et Recherche) et un comité de suivi des parties prenantes permettent de garantir un suivi de l'avancée des mesures de la SNDI.





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*